



**Vide-grenier IADES 11 rue de l'Ermitage 91410 DOURDAN**

**du 02 juillet 2022**

**Attestation\* (à renvoyer au plus tard le 24 juin 2022)**

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : .....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le.....Par : .....

**Joindre une photocopie de la pièce d'identité**

*Déclare sur l'honneur :*

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et/ou usagés (Article L310-2 Code de commerce)
- de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).
- Dans le cas d'une participation j'en précise le lieu : .....et la date .....

Emplacement d'une longueur souhaitée de  2m  4m  6m (cocher SVP la mention utile)

Fait à : .....le.....

Signature

**\*Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre déposé au Maire de la commune d'organisation**



**Vide-grenier IADES 11 rue de l'Ermitage 91410 DOURDAN**

**du 02 juillet 2022**

**Inscription (à renvoyer au plus tard le 24 juin 2022)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : .....

Emplacement d'une longueur souhaitée de  2m  4 m  6 m (cocher SVP la mention utile)

N° d'emplacement
------------------

Je déclare avoir lu le règlement intérieur du vide-grenier

Fait à : .....le : .....

Signature :

L'IADES traite vos données à des fins de l'organisation de son vide grenier du 02 juillet 2022, sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Vos informations sont à destination de la préfecture, la gendarmerie et le personnel en charge de l'organisation du vide grenier. L'IADES conserve vos données pendant un mois à l'issue de la manifestation.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits sur vos données que vous pouvez exercer par courrier sous AR à : DPO, 11 rue de l'Ermitage – 91410 DOURDAN. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.